

LES PROMETTEURS

LIVRET
DE PROPOSITIONS

Par la cohorte 2025 - 2026 du programme

Les Pro'Metteurs

Travail législatif produit par l'association Une Voie Pour Tous

Année 2026

SOMMAIRE

PRÉAMBULE · *La genèse des Pro'Metteurs*

AXE 1 · EMPLOI DU TEMPS

Propositions 1.A · 1.B ·

AXE 2 · STAGES ET PFMP

Propositions 2.A · 2.B · 2.C · 2.D · 2.E · 2.F

AXE 3 · ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ALLOPHONES (UPE2A)

Propositions 3.A · 3.B ·

AXE 4 · PRÉJUGÉS SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Propositions 4.A ·

AXE 5 · SANTÉ MENTALE ET PRESSION SCOLAIRE

Propositions 5.A · 5.B ·

AXE 6 · FORMATION DES PROFESSEURS

Propositions 6.A · 6.B · 6.C

ANNEXE · *Chiffres clés (document séparé)*

PRÉAMBULE

Le lycée professionnel scolarise plus de 627 000 jeunes en France. C'est dans ses murs que se forme une part essentielle de la jeunesse de notre pays, celle qui apprendra les métiers du soin, du bâtiment, de la cuisine, de la mécanique, du commerce, de l'industrie. Celle qui fera tourner nos hôpitaux, nos boulangeries, nos garages, nos usines.

Pourtant, le lycée professionnel reste insuffisamment considéré dans le débat public. Les élèves qui y étudient sont confrontés à des inégalités multiples : difficulté à trouver un stage, exposition aux violences sexistes et sexuelles en entreprise, préjugés sur leur orientation, pression scolaire mal accompagnée, fatigue liée à des horaires inadaptés. Pour les élèves allophones, immigrés ou en situation de handicap, ces difficultés s'aggravent encore.

Une Voie Pour Tous accompagne au quotidien des jeunes qui font ce constat de l'intérieur. Ce sont eux qui ont identifié les chantiers prioritaires. Ce sont eux qui ont construit, en concertation, les propositions présentées dans ce cahier.

NOTRE DÉMARCHÉ

Ces propositions n'ont pas été écrites par des experts éloignés du terrain. Elles ont été pensées par des lycéens et lycéennes, en lien avec des experts des différentes thématiques abordées. Chacune répond à une situation vécue, racontée, partagée.

Pour chaque proposition, nous avons examiné le cadre existant afin d'éviter les doublons, identifié les angles morts à combler, et proposé un véhicule juridique réaliste (circulaire ministérielle, décret, loi). L'objectif n'est pas de produire un catalogue de doléances, mais un dossier de plaidoyer cohérent, étayé, et défendable.

SIX AXES, VINGT-ET-UNE PROPOSITIONS

Le présent cahier organise nos propositions autour de six grands axes définis par les élèves eux même en début d'année :

- ▶ L'emploi du temps : pour des horaires respectueux des rythmes biologiques et des transports.
- ▶ Les stages et PFMP : pour des périodes en entreprise sûres, accessibles et qualifiantes.
- ▶ L'accompagnement des élèves allophones : pour une inclusion réelle, pas seulement sur le papier.
- ▶ Les préjugés sur la voie pro : pour la fierté retrouvée d'un choix d'orientation.
- ▶ La santé mentale : pour une école qui prend soin de ses élèves.
- ▶ La formation des professeurs : pour des adultes outillés face à la diversité des élèves.

Chaque proposition est présentée sur une page, avec son exposé des motifs, sa formulation précise et un témoignage qui l'illustre.

Nous portons ces propositions avec exigence, car il en va de la dignité des jeunes que nous accompagnons. Mais nous les portons aussi avec ouverture : elles sont conçues pour être discutées, amendées, enrichies par celles et ceux qui voudront s'y associer.

AXE 1

EMPLOI DU TEMPS

Pour des rythmes scolaires respectueux de la santé et du quotidien des élèves

NOTRE CONSTAT

Au lycée professionnel, beaucoup d'élèves vivent des journées éprouvantes : commencer à 8h après une heure de transport, finir à 18h, attendre 45 minutes le car par tous les temps, n'avoir qu'une pause méridienne saccadée. Cette amplitude pèse sur le sommeil, la concentration, la santé mentale et la qualité des apprentissages.

Les contraintes ne sont pas une fatalité. Plusieurs leviers existent — encore faut-il que la loi, les rectorats et les régions s'accordent pour les actionner. Notre axe propose trois mesures complémentaires : un cadrage des amplitudes, un alignement des horaires sur les rythmes biologiques des adolescents, et une vraie coordination avec les transports scolaires.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 56 % des adolescents sont en dette de sommeil (Inserm).
- ▶ Décalage de l'horloge biologique de 2 à 3 heures à partir de 10 ans.
- ▶ La Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (2025) appelle à reculer le début des cours à 9h.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Je me lève à 5h30 pour partir à 6h30 pour arriver au lycée à 8h30. J'habite à deux heures de mon lycée. Je fais Montreuil - Blanc Mesnil tout les jours »

Sama Camara élève en 1ère aéronautique structure—

EXPOSÉ DES MOTIFS

Aucune disposition nationale ne fixe d'amplitude maximale au lycée, alors qu'elle existe à l'école primaire (semaine de 4 jours, journée plafonnée à 5h30 d'enseignement). Pour les lycéens professionnels, l'absence de cadre national se traduit par une grande disparité : certains élèves enchaînent des journées de 8h à 18h avec une pause méridienne morcelée en plusieurs trous d'une heure.

Ces amplitudes excessives ont un coût pédagogique direct : fatigue accumulée, attention diminuée, repas pris sur le pouce, devoirs faits tard le soir. Elles affectent en priorité les élèves dont les trajets sont les plus longs, donc en général les élèves issus de milieux populaires ou de zones rurales.

L'Académie de médecine recommande dès 2010 un plafonnement de l'amplitude scolaire quotidienne. Cette recommandation n'a jamais été traduite en cadre opposable. Il est temps de l'inscrire dans les pratiques.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une circulaire,, fixant des règles claires de construction des emplois du temps au lycée :

- ▶ Amplitude maximale de 9 heures sur place pour un élève (par exemple 8h-17h ou 9h-18h).
- ▶ Pause méridienne minimale d'1h30 d'un seul tenant, jamais morcelée.
- ▶ Pas plus de 4 heures de cours consécutives sans pause d'au moins 30 minutes.
- ▶ Limitation stricte des « trous » de plus d'une heure dans la journée.

Ces règles seraient inscrites dans l'autonomie pédagogique des établissements comme des principes structurants, et non comme des contraintes administratives. L'objectif est d'élever la qualité de vie scolaire sans casser la souplesse locale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les recherches en chronobiologie de l'adolescence sont aujourd'hui unanimes : à partir de l'âge de 10 ans, l'horloge biologique des jeunes se décale de deux à trois heures. Ils s'endorment naturellement tard et ont besoin de neuf à dix heures de sommeil par nuit. Or, devoir être en cours à 8h impose des réveils à 6h30 ou 7h après des couchers vers 23h ou minuit. Le manque de sommeil chronique est désormais documenté chez 56 % des adolescents.

L'impact se mesure partout : performances cognitives diminuées, anxiété, troubles dépressifs, somnolence en classe, irritabilité. Et l'effet est inégalement réparti : les jeunes de milieux populaires, qui cumulent transport long, petits jobs, charges familiales, sont les plus pénalisés.

La Convention citoyenne sur les temps de l'enfant a appelé en 2025 à reculer le début des cours au collège et au lycée à 9h.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une circulaire de la DGESCO, puis un décret, fixant un cadre national pour le début des cours au lycée :

- ▶ Aucun cours ne débute avant 8h30, et idéalement 9h, sauf dérogation explicite.
- ▶ Période transitoire de trois à cinq ans pour permettre aux régions d'adapter les transports scolaires.
- ▶ Concertation préalable obligatoire avec les régions (autorités organisatrices des transports) et les départements.
- ▶ Évaluation par la DEPP des effets sur les performances scolaires et le bien-être des élèves.
- ▶ Dérogations sectorielles motivées pour les filières professionnelles dont les ateliers exigent un démarrage précoce (boulangerie, restauration, certaines productions).

Cette mesure n'est pas seulement une question de santé, c'est une mesure d'égalité : ceux qui en bénéficient le plus sont les jeunes qui dorment le moins aujourd'hui.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Je commence une journée à 8h30, puis je finis à 17h30. Ensuite j'ai entraînement à 19h, je finis à 21h30, je rentre chez moi à 22h30, ce qui ne me laisse pas le temps de faire mes devoirs et d'avoir un sommeil convenable »

Aminata Dieng, élève en 1ère ASSP—

AXE 2

STAGES ET PFMP

Pour des périodes de formation en milieu professionnel sûres, accessibles et qualifiantes

NOTRE CONSTAT

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sont au cœur du lycée pro : 12 à 14 semaines pour un CAP, 18 à 28 semaines pour un bac pro. Sans elles, pas de diplôme. C'est dans ces périodes que se construit le projet professionnel — mais c'est aussi là que se concentrent les inégalités les plus fortes : difficulté à trouver un stage, exposition à des situations d'abus, contraintes de mobilité.

Beaucoup de jeunes que nous accompagnons vivent les PFMP comme un cap angoissant : trouver une entreprise quand on n'a pas de réseau, gérer un tuteur qui ne respecte pas les règles, signaler une situation grave sans risquer de devoir refaire le stage. Notre axe propose six leviers complémentaires pour transformer la PFMP en étape de réussite pour toutes et tous.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 627 100 lycéens professionnels en France.
- ▶ 66 % des élèves de CAP sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs — donc peu de réseau familial pour trouver un stage.
- ▶ Aucune plateforme nationale dédiée aux PFMP de lycée pro à ce jour.

PAROLE D'ÉLÈVE

« J'ai galéré pendant trois mois à trouver mon stage. Mes parents n'ont pas de réseau, ils connaissent personne. Mes profs m'ont donné une liste, mais quand j'appelais, on me disait qu'ils ne prenaient pas de mineurs ou ils étaient déjà complet. »

— Mahryne Damry, élève en terminale aéronautique option système

EXPOSÉ DES MOTIFS

La convention de stage tripartite signée entre le lycée, l'élève et l'entreprise contient déjà une « annexe 4 » d'évaluation de la qualité d'accueil. Mais cette annexe est aujourd'hui sous-exploitée : elle évalue la qualité de l'accueil de manière très générale, sans interroger les comportements problématiques, sans canal d'alerte intégré, sans anonymat possible, sans exploitation collective.

Résultat : un élève qui a vécu une situation inacceptable n'a pas d'outil simple pour la signaler, et l'institution n'a aucune mémoire collective des entreprises qui posent problème de manière répétée. La convention reste un document administratif sans force.

Plutôt que de créer un énième document, nous proposons de transformer l'annexe 4 existante en véritable charte qualité PFMP, signée par les trois parties, opérationnelle et exploitée.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une modification de la convention type nationale par la DGESCO, comportant :

- ▶ Une grille enrichie avec une section « respect et bientraitance » formulée positivement (« le tuteur a été respectueux dans son langage et son comportement », « je me suis senti-e en sécurité tout au long de la PFMP »).
- ▶ Une case d'alerte unique : « Je souhaite être contacté-e par mon enseignant référent pour évoquer un point particulier de mon stage », déclenchant un entretien confidentiel dans les cinq jours ouvrés.
- ▶ Une remontée anonymisée vers le rectorat et le bureau des entreprises, permettant de constituer un registre académique des évaluations par entreprise.
- ▶ Une heure de restitution collective obligatoire au retour de PFMP dans chaque classe, encadrée par l'enseignant référent.
- ▶ Un espace texte libre pour permettre à l'élève d'écrire ce qu'il souhaite sur sa PFMP.

L'objectif n'est pas de stigmatiser les tuteurs mais de doter l'institution d'un outil de vigilance partagée, formulé dans un registre constructif (« engagement pour la qualité de l'alternance ») plutôt que accusatoire.

PAROLE D'ÉLÈVE

« À la fin de mon stage, on m'a fait remplir une fiche. C'était trois pictogrammes — content, pas content, moyen. J'ai coché que tout allait bien parce que mon tuteur était à côté quand je remplissais. Comment vous voulez dire qu'il y a eu un problème dans ces conditions ? »

— Chahida Ghedbane, élève en 2nde ASSP

EXPOSÉ DES MOTIFS

La plateforme nationale 1élève1stage existe depuis mars 2024 — mais elle est explicitement réservée aux élèves de seconde générale et technologique. Les lycéens professionnels, qui ont pourtant le plus besoin d'un outil de mise en relation (faible réseau familial, recherche récurrente sur trois ans), sont exclus du dispositif.

Résultat : pour trouver leur PFMP, les élèves de CAP et de Bac Pro dépendent encore largement des réseaux personnels, ce qui aggrave les inégalités sociales — particulièrement pénalisant quand on sait que deux tiers des élèves de CAP sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

Plutôt que de créer une nouvelle plateforme (ce qui serait rejeté par la DINUM et fragmentent l'écosystème), nous proposons d'étendre 1élève1stage pour inclure une rubrique dédiée aux PFMP de lycée pro.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une circulaire comportant :

- ▶ Extension de 1élève1stage aux PFMP de CAP, baccalauréat professionnel et mention complémentaire, sous une rubrique dédiée.
- ▶ Filtrage par diplôme préparé, par référentiel de formation et par durée de PFMP imposée.
- ▶ Signature dématérialisée de la convention tripartite (déjà déployée pour la 2^{de} GT).
- ▶ Validation pédagogique en amont par l'enseignant référent ou le bureau des entreprises, pour éviter la désintermédiation.

PAROLE D'ÉLÈVE

« J'ai mis des mois à trouver un stage, si on avait eu une plateforme sur internet pour mettre en lien les entreprises et les élèves ça aurait sûrement été plus simple »

— Ryan Colin, élève en terminale métiers de l'accueil

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les violences sexistes et sexuelles dans le cadre des stages sont une réalité documentée. Les filles de 15 à 19 ans constituent la classe d'âge la plus touchée par les violences sexuelles hors cadre familial. Une étude récente d'EM Lyon démontre que les mesures anti-harcèlement protègent moins efficacement les stagiaires que les salariés : peur de devoir refaire le stage, crainte des représailles sur la note, méconnaissance des recours.

L'angle mort majeur du dispositif national est précis : seules les entreprises avec un Comité Social et Économique (à partir de 11 salariés) ont l'obligation de désigner un référent harcèlement. Or, c'est dans les TPE de moins de 11 salariés — boulangeries, coiffeurs, garages, restaurants — que vont la majorité des lycéens professionnels. Le filet de sécurité juridique ne couvre tout simplement pas leur lieu de stage.

Cette proposition combine prévention, protection et procédure de sortie : nous voulons que chaque élève parte en PFMP en sachant ce qu'il a le droit de refuser, vers qui se tourner, et que tout signalement n'aboutisse pas à devoir refaire un cycle entier de formation.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons un dispositif articulé en quatre temps :

1. Sensibilisation obligatoire avant le départ

- ▶ Module de 1 à 2 heures dans la semaine de préparation aux PFMP : définition juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, cas concrets adaptés aux secteurs concernés, recours possibles, distribution d'une fiche réflexe avec les numéros utiles (3018, cellule académique, inspection du travail, 3114).

2. Référent stagiaire externalisé pour les TPE

- ▶ Désignation d'un référent porté par le bureau des entreprises du lycée pour les élèves accueillis en TPE, complété par la cellule académique de signalement comme instance de recours indépendante.

3. Formation des tuteurs

- ▶ Module e-learning gratuit proposé par les chambres consulaires, avec un certificat « engagement qualité » valorisé sur la plateforme étendue (cf. proposition 2.B).

4. Procédure de rupture protectrice de la convention

- ▶ Validation automatique des semaines de PFMP effectuées avant le signalement.
- ▶ Solution alternative proposée par le bureau des entreprises dans un délai maximum de 15 jours.
- ▶ Confidentialité du motif de la rupture vis-à-vis du nouvel employeur.
- ▶ Accompagnement psychologique proposé via l'infirmier·e scolaire ou un CIDFF.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Il m'est arrivé plusieurs fois lorsque j'étais encore mineure qu'un tuteur de stage me fasse des avances. Ça m'a mis mal à l'aise mais je n'ai pas osé le dire à mon enseignante car c'était un tuteur qu'elle nous avait recommandé »

Élève anonyme

EXPOSÉ DES MOTIFS

Certains lycées limitent la zone géographique d'acceptation des stages — parfois au département, parfois à un rayon kilométrique défini autour de l'établissement. Cette pratique restreint fortement les options des élèves : impossibilité de saisir une opportunité chez un proche éloigné, exclusion d'opportunités sectorielles spécifiques (un seul atelier de tonnellerie en France, un seul atelier de lutherie en région), désavantage structurel pour les élèves de zones rurales.

Précision importante : aucune disposition nationale n'impose cette limitation. Au contraire, la circulaire de 2016 et la convention type prévoient explicitement les PFMP hors région et même à l'étranger. La restriction est une pratique d'établissement, justifiée par des contraintes opérationnelles (frais de visite, statut des PLP, visite physique attendue) et budgétaires.

Demander un simple « assouplissement » sans contrepartie risquerait paradoxalement de transférer la charge sur les familles. Notre proposition consiste donc à lever les contraintes opérationnelles qui justifient la limite, plutôt qu'à imposer une ouverture sans moyens.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons un dispositif intégré combinant plusieurs leviers :

- ▶ Pérenniser le suivi à distance par circulaire DGESCO pour les PFMP éloignées (au-delà d'un seuil kilométrique à définir), avec au moins une visite physique en début de PFMP et des échanges hebdomadaires structurés.
- ▶ Mutualisation académique : un enseignant d'un autre lycée plus proche du lieu de stage peut effectuer la visite pour le compte du lycée d'origine, par convention inter-établissement coordonnée par le rectorat.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Je suis élève dans le 95, je n'ai pas trouvé de stage pendant plusieurs mois, j'ai fini par en trouver un dans le 91 et il m'a été refusé. Même quand on arrive à trouver un stage, on nous mets encore des bâtons dans les roues »

— Élève dans le 95

EXPOSÉ DES MOTIFS

Aujourd'hui, ce sont les TPE et les artisans qui assument l'essentiel de l'accueil des PFMP, alors qu'ils n'ont ni service RH ni juriste. À l'inverse, les grandes entreprises qui disposent de toutes les ressources pour bien accueillir un stagiaire n'ont aucune obligation de le faire. Cette asymétrie est injuste, et elle aggrave la pénurie de terrains de stage pour les CAP et bac pro.

Le quota actuel inscrit dans la loi du 10 juillet 2014 est un quota maximum (pour éviter l'abus de stagiaires comme main-d'œuvre). Il n'existe aucun plancher imposant aux entreprises d'accueillir un nombre minimum de stagiaires.

Pourtant, le droit français connaît plusieurs précédents : le quota d'emploi des travailleurs handicapés (6 % pour les entreprises de 20+ salariés), la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (5 % d'alternants dans les entreprises de 250+ salariés), la représentation équilibrée femmes-hommes (loi Copé-Zimmermann, loi Rixain). Ces dispositifs fonctionnent et sont culturellement acceptés.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons :

- ▶ Périmètre : entreprises de 250 salariés et plus, alignement avec la CSA et le référent harcèlement obligatoire.
- ▶ Seuil minimal : 0,5 % à 1 % de l'effectif en équivalent PFMP-semaines par an (paramètre à débattre).
- ▶ Quota dédié aux lycées pro : au moins 50 % du quota doit correspondre à des PFMP de CAP, bac pro ou mention complémentaire, pour éviter la captation par les bac+5.
- ▶ Affectation fléchée : la contribution finance les bureaux des entreprises, l'allocation mobilité PFMP et la formation des tuteurs. Cercle vertueux : les entreprises qui n'accueillent pas financent celles qui le font.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un élève de lycée pro de seize ans qui part en PFMP ne sait souvent pas qu'il est protégé contre le harcèlement moral comme un salarié, ni quels comportements relèvent du droit pénal, ni vers qui se tourner sans risquer son stage ou sa note. Les protections juridiques existent, mais elles sont éclatées entre Code pénal, Code du travail, Code de l'éducation et plusieurs dispositifs (Phare, 3018, cellules académiques).

La semaine de préparation à la première PFMP existe déjà — mais elle est ponctuelle (une seule fois en début de cursus) et orientée vers la posture professionnelle. L'EMC traite de la citoyenneté en général mais n'aborde pas le statut spécifique de stagiaire. La charte des droits des lycéens couvre la vie scolaire mais pas la vie en entreprise.

Une heure par an dédiée aux droits du stagiaire comblerait cet angle mort sans alourdir les programmes : intégrée dans l'EMC existant, elle représente 0,1 % du temps scolaire annuel.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une circulaire instaurant une heure annuelle obligatoire « connaître ses droits de stagiaire », du lycée professionnel à la terminale, structurée en quatre blocs de 15 minutes :

- ▶ Bloc 1 — Le statut juridique du stagiaire : convention tripartite, durée du travail, repos, travaux réglementés, allocation et gratification.
- ▶ Bloc 2 — Les comportements prohibés : harcèlement sexuel, agissements sexistes, harcèlement moral, discriminations, distinction droit pénal / droit du travail.
- ▶ Bloc 3 — Vers qui se tourner : enseignant référent, bureau des entreprises, cellule académique, 3018, inspection du travail, Défenseur des droits, associations.
- ▶ Bloc 4 — Cas pratiques : étude de situations concrètes adaptées au secteur d'orientation, en petits groupes, avec jeux de rôle et témoignages vidéo.

Production d'un kit pédagogique national « Connaître ses droits de stagiaire », diffusé via Éduscol, mis à jour annuellement. Possibilité d'animation par l'enseignant d'EMC, ou par un intervenant extérieur (inspection du travail, association agréée, témoignage d'un élève plus avancé).

PAROLE D'ÉLÈVE

« Personne ne nous a jamais expliqué nos droits. On nous a dit comment s'habiller, comment dire bonjour, comment écrire un mail au tuteur. Mais sur le fait qu'on avait droit à des pauses, qu'on pouvait refuser certaines manipulations dangereuses — rien. Je me suis même retrouvé à devoir porter des palettes dans une chambre réfrigérée sans équipements, ni gants, ni gilets. J'allais me réchauffer au rayon boulangerie. »

— Haytam Koumina élève en bac pro commerce

AXE 3

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ALLOPHONES

Pour une inclusion réelle des élèves UPE2A en classe ordinaire, pas seulement sur le papier

NOTRE CONSTAT

L'inclusion des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en classe ordinaire est, depuis la circulaire de 2012, la modalité principale de leur scolarisation. Le principe est juste, le texte est clair — mais sur le terrain, il est largement bafoué. Les effectifs UPE2A explosent (parfois plus de trente élèves au lieu des quinze recommandés), les enseignants généralistes sont peu formés à l'accueil, les chefs d'établissement refusent des places en classe ordinaire faute de moyens.

Pire encore : les EANA sont orientés presque automatiquement vers la voie professionnelle, parfois sans évaluation de leurs compétences réelles acquises dans leur pays d'origine. Cette orientation forcée gâche des trajectoires, et entretient des préjugés sur la voie pro comme « voie pour les autres ». Notre axe propose trois mesures pour rendre effective une promesse vieille de plus de dix ans.

QUELQUES CHIFFRES

- Environ 70 000 élèves allophones scolarisés en France.
- 3 à 7 années nécessaires pour maîtriser le français au niveau scolaire (recherches en didactique du FLS).
- 1 an seulement de bénéfice UPE2A en moyenne, 2 ans pour les élèves non scolarisés antérieurement.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Mon cousin est arrivé d'Algérie. Au pays il faisait des maths avancées, il voulait devenir ingénieur. En France, on l'a mis en UPE2A pendant un an, puis directement en Bac Pro maintenant. Personne n'a regardé ses notes d'avant. Il a perdu trois ans de niveau. Aujourd'hui il dit que la France lui a coupé les ailes. »

— Élève en Bac Pro Métiers de la Sécurité, Île-de-France

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'inclusion en classe ordinaire est inscrite dans la circulaire de 2012 comme la modalité principale de scolarisation des EANA. Pourtant, beaucoup de chefs d'établissement refusent des places en classe ordinaire, par manque de moyens, manque de formation des enseignants généralistes, ou crainte de « plomber » les résultats de la classe.

Le résultat est que des élèves passent toute l'année dans la même salle d'UPE2A, coupés des autres lycéens, sans pratiquer le français dans des situations réelles d'apprentissage. C'est l'inverse de l'objectif pédagogique recherché : on ne maîtrise pas une langue en la pratiquant uniquement dans le cadre où on l'apprend, mais en l'utilisant pour apprendre autre chose.

Le cadre existe déjà juridiquement. Ce qui manque, c'est une obligation de moyens et un pilotage par les rectorats.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une circulaire renforcée, comportant :

- ▶ Temps minimum d'inclusion en classe ordinaire selon un calendrier progressif : 30 % du temps scolaire en début d'année, 50 % au milieu, 70 % en fin d'année.
- ▶ Disciplines prioritaires d'inclusion : EPS, arts plastiques, musique, mathématiques, langues vivantes — où la barrière linguistique est moindre.
- ▶ Évaluation à mi-année par le conseil pédagogique et obligation de signalement au rectorat en cas de non-respect du PII.

L'inclusion ne se décrète pas — elle se construit, avec des moyens. Cette proposition formalise enfin ce que la circulaire de 2012 avait promis.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les recherches en didactique du français langue seconde sont catégoriques : il faut entre trois et sept ans pour maîtriser une langue seconde au niveau scolaire — c'est-à-dire pour pouvoir suivre des cours, lire des consignes complexes, rédiger des écrits scolaires. Or, les EANA ne bénéficient aujourd'hui que d'un an d'UPE2A en moyenne (deux ans pour les NSA).

Conséquence : la majorité des EANA sortent de l'UPE2A avec un niveau de français encore insuffisant. Et c'est précisément parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue qu'ils sont orientés presque automatiquement vers la voie professionnelle — perçue à tort comme « moins exigeante linguistiquement ». Cette orientation forcée gâche des trajectoires : des élèves qui auraient pu suivre une voie générale se retrouvent en bac pro, non par choix mais par défaut.

Cette double injustice se renforce mutuellement : trop peu de temps pour apprendre la langue, et orientation décidée sur la seule base d'une langue mal maîtrisée.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons un décret modifiant les modalités de l'UPE2A et un protocole spécifique d'orientation des EANA :

Allongement du bénéfice UPE2A

- ▶ Extension à 2 ans du bénéfice UPE2A standard, à 3 ans pour les UPE2A-NSA.
- ▶ Sortie progressive avec suivi FLSc (français langue seconde de scolarisation) jusqu'à 4 heures par semaine pendant les deux années suivantes.

Protocole d'orientation respectueux

- ▶ Bilan obligatoire en langue d'origine des compétences scolaires antérieures (mathématiques, sciences, langues), pour ne pas méconnaître les acquis.
- ▶ Interdiction d'utiliser les résultats en français comme critère unique d'orientation.
- ▶ Possibilité de surseoir à l'orientation d'une année supplémentaire pour permettre la consolidation linguistique.
- ▶ Information bilingue (au moins dans les principales langues d'origine) sur les voies d'orientation possibles, leurs débouchés et leurs exigences.

L'objectif est simple : que l'orientation des EANA reflète leur projet et leurs compétences réelles, pas leur niveau provisoire de français.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Quand je suis arrivé en France, ils m'ont fait passer un test de français, qui a déterminé toute ma scolarité juste parce que je ne maîtrisais pas la langue »

— Kingson Goningai, élève en commerce vente

AXE 4

PRÉJUGÉS SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Pour faire de l'orientation vers le lycée pro un choix valorisé, jamais une relégation

NOTRE CONSTAT

Trop d'élèves arrivent au lycée professionnel non pas par choix, mais par défaut — orientés par des enseignants qui voient cette voie comme un repli, par des parents qui n'en connaissent pas les débouchés, par des conseillers d'orientation qui manquent eux-mêmes d'information. Ce regard biaisé a des effets concrets : auto-dévalorisation des élèves, fierté blessée, désengagement scolaire.

Pourtant, la voie pro mène à des métiers passionnants, à de l'insertion réelle, à des poursuites d'études possibles. Le problème n'est pas la voie pro elle-même — c'est le récit qu'on en fait dans les collèges, dans les familles, dans les médias. Notre axe propose de transformer ce récit, en mobilisant ceux qui en parlent le mieux : les lycéens pro eux-mêmes.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Le dispositif des « ambassadeurs lycée pro » existe déjà sur la plateforme Avenir(s) — mais il repose sur le volontariat et n'est pas généralisé.
- ▶ 55 % des élèves en bac pro public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (29,9 % en lycée GT).
- ▶ Les préjugés contre la voie pro sont en grande partie portés par les adultes prescripteurs — enseignants, parents, conseillers d'orientation.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Quand j'ai dit que je voulais aller en bac pro mes potes m'ont dit que j'allais en pro pour la facilité. Ils m'ont dit que j'allais regretter dans un an »

— Élèves

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le dispositif « ambassadeurs et ambassadrices de lycée professionnel » existe déjà, intégré à la plateforme Avenir(s) de l'Onisep. Il prévoit que des lycéens et lycéennes de lycée pro se rendent dans les collèges (classes de 4e et de 3e) pour témoigner, présenter leurs formations, casser les représentations.

Mais ce dispositif repose entièrement sur le volontariat des enseignants de collège. Or, ceux qui ont eux-mêmes des préjugés contre la voie professionnelle ne sollicitent pas les ambassadeurs. Les classes qui en auraient le plus besoin sont précisément celles qui ne les voient jamais. La logique du volontariat reproduit l'inégalité au lieu de la corriger.

Par ailleurs, le Plan Avenir prévoit déjà quatre demi-journées d'orientation au collège dès la 5e. C'est l'occasion d'inscrire systématiquement ces interventions dans le calendrier.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une modification du Plan Avenir et une circulaire à chaque recteur, comportant :

- ▶ Au moins une intervention d'ambassadeurs lycée pro par classe en 5e, en 4e et en 3e, soit trois rencontres au cours du cursus collège qui s'inscrivent dans les quatre demi-journées d'orientation déjà prévues.
- ▶ Coordination académique : un coordonnateur dédié dans chaque rectorat, une cartographie des binômes lycée pro / collèges, un budget de fonctionnement (déplacement, supports).
- ▶ Format adapté à chaque niveau : en 5e, découverte ludique des métiers ; en 4e, présentation des spécialités ; en 3e, approfondissement et témoignages sur la poursuite d'études après le bac pro.
- ▶ Évaluation par les élèves du collège à l'issue de l'intervention, transmise à l'établissement d'origine et au rectorat.

Pour les ambassadeurs eux-mêmes, l'intervention en collège est aussi une expérience valorisante : développer ses compétences d'expression orale, transmettre, prendre confiance dans son parcours.

PAROLE D'ÉLÈVE

« On a décidé de penser cette proposition à partir de la classe de 5ème parce que en 3ème les élèves sont déjà orientés »

— Ahyem Mechergui, élève en bac pro commerce métiers de la vente

AXE 5

SANTÉ MENTALE ET PRESSION SCOLAIRE

Pour une école qui prend soin du bien-être psychique de ses élèves

NOTRE CONSTAT

La santé mentale des jeunes se dégrade. Les passages aux urgences pour idées suicidaires chez les 11-17 ans ont augmenté de 23 % entre 2020 et 2022. Un lycéen sur cinq déclare avoir pensé au suicide. Au lycée pro, ce mal-être croise d'autres facteurs : pression scolaire, précarité économique, PFMP exigeantes, parfois auto-dévalorisation liée au choix de la voie.

Face à cette urgence, l'école dispose d'une santé scolaire en effondrement démographique : un médecin scolaire pour 12 000 élèves, un infirmier pour 1 300, un psychologue pour 1 500. Les enseignants, malgré leur bonne volonté, ne sont ni formés ni outillés pour repérer et accompagner. Les dispositifs existent mais sont méconnus des élèves eux-mêmes.

La santé mentale a été déclarée Grande cause nationale 2025. Notre axe propose deux mesures pour traduire cette priorité en réalité concrète au lycée.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Hausse de 23 % des passages aux urgences pour idées suicidaires chez les 11-17 ans entre 2020 et 2022.
- ▶ 1 lycéen sur 5 déclare avoir pensé au suicide.
- ▶ 1 médecin scolaire pour 12 000 élèves (norme préconisée : 1 pour 5 000).

PAROLE D'ÉLÈVE

« Avant le bac, j'ai eu une crise d'angoisse. Je pleurais le matin, je dormais plus, j'avais des palpitations. Je l'ai dit à personne au lycée parce que j'avais peur qu'on dise que je faisais semblant. À l'infirmerie, je ne savais même pas qu'on pouvait y aller pour ça. J'ai tenu jusqu'aux examens, puis je me suis effondrée. »

—Élève

EXPOSÉ DES MOTIFS

Aujourd'hui, aucune intervention systématique sur la santé mentale n'est garantie aux lycéens. Le protocole Santé mentale de l'Éducation nationale annoncé en 2025 prévoit un module — mais sa généralisation effective reste à venir. Pendant ce temps, les élèves traversent les difficultés sans repères : comment reconnaître un mal-être chez soi, comment réagir face à un camarade en souffrance, vers qui se tourner.

Une heure par an, du collège à la terminale, ne résout pas tout. Mais elle permet de poser les bases d'une culture commune sur la santé mentale, comme on l'a fait pour la sécurité routière ou les premiers secours physiques.

Le format doit être interactif et concret : pas un cours théorique, mais des ateliers, des témoignages, des jeux de rôle, des cartes ressources distribuées à chaque élève.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une circulaire de la DGESCO instaurant une heure annuelle santé mentale obligatoire de la 5e à la terminale, avec :

- ▶ Animation par un personnel formé : infirmier scolaire, psychologue de l'Éducation nationale, intervenant d'une Maison des adolescents, ou association agréée (Nightline France, Psycom).
- ▶ Contenu structuré : compétences psychosociales, repérage de la souffrance chez soi et chez les autres, pression scolaire et de l'orientation, ressources de soutien (Mon Soutien Psy, MDA, 3114).
- ▶ Communication systématique sur Mon Soutien Psy (12 séances gratuites par an de psychologue depuis 2022), le 3114 (numéro national de prévention du suicide, 24h/24), le 3018 (harcèlement).
- ▶ Distribution d'une carte ressource avec tous les contacts utiles à chaque élève en début d'année.
- ▶ Format interactif obligatoire : ateliers en petits groupes, CSS jeux de rôle, témoignages vidéo. Pas de cours magistral.
- ▶ Évaluation par les élèves à l'issue de l'intervention, pour amélioration continue du dispositif.

Cette heure peut être coordonnée dans le calendrier avec l'heure annuelle des droits du stagiaire (proposition 2.F), pour créer un véritable « parcours d'éducation au bien-être » sur le cursus.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Ça nous semblait important de mettre cette proposition pour démocratiser ce sujet au sein de l'école et aussi de pouvoir obtenir des pistes de solution pour pouvoir apprendre à aller mieux »

— Élèves

EXPOSÉ DES MOTIFS

Tout enseignant, CPE ou infirmier scolaire est susceptible d'être le premier contact d'un élève en souffrance. Pourtant, la grande majorité d'entre eux n'a reçu aucune formation spécifique sur les premiers gestes à adopter face à une crise de panique, des idées suicidaires, un épisode dépressif, des troubles alimentaires.

Sur le modèle des Premiers Secours Civiques (PSC1), qui sont aujourd'hui un standard de la santé physique au travail, les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ont été développés dès 2019 dans plusieurs universités et entreprises. Mais ils ne sont pas systématiques au lycée.

Former les adultes au repérage et aux premiers gestes ne remplace pas la prise en charge médicale — mais c'est la condition pour qu'elle ait lieu. Un adulte formé sait écouter sans paniquer, sait orienter sans dramatiser, sait alerter sans trahir.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons une circulaire de la DGESCO déployant la formation PSSM à grande échelle :

- ▶ Formation PSSM obligatoire pour tous les CPE, infirmiers scolaires et psychologues de l'Éducation nationale d'ici trois ans.
- ▶ Formation PSSM recommandée et entièrement financée pour les enseignants volontaires, avec inscription au plan académique de formation.
- ▶ Formation PSSM proposée aux élèves délégués et aux ambassadeurs harcèlement du dispositif Phare, en complément de leur rôle.
- ▶ Création d'un « PSSM jeune » adapté au public lycéen, accessible en option dans le cadre du Service National Universel ou de l'engagement associatif.
- ▶ Articulation avec le brevet : le PSC1 est obligatoire pour valider le DNB. Le « PSSM jeune » pourrait suivre la même logique au lycée.

Cette mesure n'augmente pas la charge des enseignants — au contraire, elle les outille face à des situations qu'ils rencontrent déjà mais qu'ils gèrent aujourd'hui sans formation.

AXE 6

FORMATION DES PROFESSEURS

Pour des enseignants outillés face à la diversité des élèves, qu'ils soient titulaires ou contractuels

NOTRE CONSTAT

La salle de classe d'aujourd'hui est un espace de diversité radicale. Élèves en situation de handicap, élèves neurodivergents (TDAH, dys, TSA), élèves allophones, élèves en souffrance psychique, élèves issus de milieux très inégaux : tous coexistent. Pourtant, beaucoup d'enseignants disent ne pas avoir été formés à cette diversité.

Les INSPÉ proposent un tronc commun, mais l'enquête DUMAS 2025 montre que les enseignants jugent les formations « peu satisfaisantes » sur les compétences psychosociales. La formation continue, elle, repose sur le volontariat — donc ne touche que les déjà-convaincus. Et un angle mort majeur : les enseignants contractuels (10 % à 25 % du second degré selon les académies) peuvent prendre une classe sans aucune heure de formation préalable.

Notre axe propose trois mesures pour outiller tous les enseignants — titulaires comme contractuels — face aux réalités contemporaines de la classe.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Plus de 500 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.
- ▶ 8 % de la population concernée par la neurodivergence (TDAH, dys, TSA).
- ▶ 10 % à 25 % d'enseignants contractuels dans le second degré selon les académies.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Quand on est élève avec un TDAH c'est une charge supplémentaire, on doit penser à ne pas gêner la classe. Les profs ne sont pas habilités à nous accompagner la dessus »

— Sama Camara

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le référentiel de compétences des enseignants, fixé par arrêté du 1er juillet 2013, structure la formation initiale en INSPÉ et la formation continue. Il définit ce qu'un enseignant doit savoir et savoir-faire. Mais il a été conçu il y a plus de dix ans, dans un contexte où la neurodivergence, la santé mentale des élèves, l'école inclusive et la différenciation pédagogique étaient des préoccupations beaucoup moins centrales.

Aujourd'hui, ces compétences sont attendues de fait par les chefs d'établissement et par les familles — mais elles ne sont pas systématiquement inscrites dans le référentiel, donc pas systématiquement enseignées en INSPÉ, donc pas systématiquement maîtrisées par les nouveaux enseignants.

Modifier le référentiel est un acte symbolique et structurant : ce qui est inscrit dans le référentiel devient ce qui est attendu de tous les enseignants, contractuels comme titulaires.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons un arrêté modifiant le référentiel de compétences professionnelles, ajoutant ou précisant les compétences suivantes :

- ▶ Compétence sur la connaissance des troubles neurodivergents (TDAH, dys, TSA) et leur prise en compte pédagogique au quotidien.
- ▶ Compétence sur le repérage et l'orientation des situations de souffrance psychique chez l'élève.
- ▶ Compétence sur la différenciation pédagogique en classe hétérogène (niveaux, langues maternelles, profils cognitifs).
- ▶ Compétence sur la promotion du bien-être au sein de la classe et la gestion bienveillante des conflits.
- ▶ Compétence sur l'accueil des élèves allophones en classe ordinaire (en lien avec l'axe 3).
- ▶ Compétence sur la voie professionnelle et ses débouchés, pour les enseignants de collège (en lien avec l'axe 4).

Ces compétences deviennent alors obligatoires dans la formation initiale en INSPÉ, dans la validation du master MEEF, et dans la formation continue.

PAROLE D'ÉLÈVE

« On a l'impression que les élèves avec des neuro divergences sont laissés de côté parfois quasiment de manière volontaire. »

— Élèves

EXPOSÉ DES MOTIFS

La formation continue des enseignants existe depuis longtemps — par les plans académiques de formation (PAF), par la plateforme M@gistère, par les stages volontaires. Mais elle repose presque entièrement sur le volontariat. Conséquence : les enseignants déjà sensibilisés se forment encore, et ceux qui en auraient le plus besoin ne se forment pas.

Cette logique du volontariat reproduit l'inégalité au lieu de la corriger. Dans un métier en évolution rapide (numérique, école inclusive, santé mentale, neurosciences), l'absence d'obligation de formation continue produit des écarts énormes de pratiques entre enseignants — au détriment des élèves.

Rendre la formation continue obligatoire n'est pas une attaque contre les enseignants, c'est une reconnaissance de leur métier comme profession qui doit pouvoir s'actualiser.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons un arrêté instaurant une obligation de formation continue pour les enseignants titulaires :

- ▶ 18 heures de formation continue obligatoires par an, sur le temps de service (intégrées à la pré-rentrée ou aux semaines à effectifs réduits, sans surcharge horaire).
- ▶ Parcours qualifiant sur 5 ans intégrant obligatoirement les modules sur la neurodivergence, la santé mentale, l'école inclusive et la différenciation pédagogique.
- ▶ Reconnaissance par une bonification au mouvement ou dans l'évaluation, comme cela existe déjà pour certaines certifications.
- ▶ Possibilité de valider certaines formations par des engagements complémentaires (tutorat, mentorat, intervention en INSPÉ).
- ▶ Évaluation des formations par les enseignants eux-mêmes, pour assurer leur qualité.

Cette mesure doit s'accompagner d'un investissement réel dans le contenu et l'animation des formations, pour ne pas devenir une « obligation de présence » vide de sens.

PAROLE D'ÉLÈVE

« Il nous est arrivé plusieurs fois de voir que les profs n'étaient pas en capacité de gérer une classe turbulente ou avec un niveau différent entre les élèves, parce que ils ne sont pas formés »

— Élèves

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les enseignants contractuels représentent aujourd'hui 10 % du corps enseignant dans le second degré public, et jusqu'à 25 % dans certaines académies en tension. Ils sont recrutés pour pallier le manque d'enseignants titulaires — souvent en cours d'année, parfois en urgence.

Conséquence systémique : un contractuel peut prendre une classe sans avoir reçu une seule heure de formation préalable. Pas de gestion de classe, pas de connaissance de l'école inclusive, pas de sensibilisation à la santé mentale des adolescents, pas de notion sur la neurodivergence, parfois pas même de présentation des programmes officiels.

Cette situation est à la fois injuste pour les contractuels eux-mêmes — qui se retrouvent en difficulté face à des classes complexes — et pour les élèves qu'ils ont en face, qui méritent un encadrement préparé. Elle est aussi un facteur d'aggravation des inégalités, car les contractuels sont surreprésentés dans les établissements les plus difficiles.

NOTRE PROPOSITION

Nous proposons un décret modifiant le décret n° 81-535 du 12 mai 1981 relatif au recrutement des maîtres contractuels :

- ▶ Formation initiale obligatoire de 5 jours avant la prise de poste, financée par l'État, couvrant : gestion de classe, école inclusive, neurodivergence, santé mentale, droits et devoirs de l'enseignant, présentation des programmes.
- ▶ Formation continue obligatoire d'au moins 12 heures par an pour les contractuels en poste, sur le même modèle que la formation continue des titulaires (proposition 6.B).
- ▶ Tutorat obligatoire par un enseignant titulaire expérimenté pendant la première année de contrat.
- ▶ Accès systématique aux outils de la plateforme M@gistère et aux ressources Éduscol.
- ▶ Reconnaissance financière de la formation préalable (la formation ne peut pas être bénévole).

C'est une demande de bon sens. Aucun autre métier ne permet à quelqu'un de prendre des responsabilités d'encadrement de jeunes mineurs sans formation préalable. L'enseignement ne peut pas continuer à faire exception.

PAROLE D'ÉLÈVE

« On a appris durant nos séances au sénat que les professeurs contractuels, n'avaient pas forcément de formation. Vu qu'ils nous enseignent, ils doivent être formés au même titre que tous nos professeurs. »

— Élèves

POUR CONCLURE

Ce rapport est le fruit de un an de travail et de réflexion porté par les élèves des établissements suivants:

Le lycée aéronautique Aristide Briand au Blanc Mesnil avec Soraya Bamba, Soukaina Toure, Mahryne Damry et Sama Camara avec le soutien et la confiance des enseignantes Houssna Marsour et Amina Hakkou Amra.

Le lycée Louise Weiss à Acheres avec Aminata Dieng, Chahida Ghedbane, Madallo Camara, Léonie Lacoste et Lizon Leroy avec le soutien et la confiance des enseignantes Jessica Ruaud et Meryem Ouattara.

Le lycée René Cassin à Paris avec Youssef Barry et Asma Hassen avec le soutien et la confiance de l'enseignant Boubou Sakho.

Le lycée des métiers Florian à Sceaux avec Tharuni Thavarsa, Ryan Colin, Kemayo Nana et Aminata Traore avec le soutien et la confiance de l'enseignante Charline Monnet.

Le lycée Simone Weil à Paris avec Jean Wernet, Imane Ratni, Luna Wetendieu et Victoria Bulma Yima avec le soutien et la confiance de l'enseignante Coumba Ba.

Le lycée Arthur Rimbaud à Garges Les Gonesses avec Alexandre Bertili, Josué Muthsaba, Rothen Malivert et Yohan Tchoufak Mpangouin avec le soutien et la confiance de la responsable RBDE Juliette Durand et de la proviseure Agathe Milot.

Le lycée de l'Observatoire à Meudon avec Sona Mikoyan et Shana Mossoko avec le soutien et la confiance de la proviseure Carla M'vie.

Le lycée Daniel Balavoine à Bois Colombes avec Yoan Kiteke Okito, Kingson Gonigai, Nathanael Lurika Makasila et Ahyem Merchegui avec le soutien et la confiance de l'enseignante Amandine Ndombele.

Le lycée Léonard De Vinci à Tremblay en France avec Candy Patissou, Haytam Koumina, Rabah Haouche et Chloé Samson avec le soutien des enseignantes Samia Zaher et Hakima Derouiche et l'AED Youssef Benchergui.

Un grand merci aux différents experts pour leur éclairage sur les différents sujets, Anina Ciuciu sur les élèves immigrés, Mamadou Doucara sur la santé mentale, Dylan Ayissi sur les préjugés sur les élèves en lycée professionnel, Clara Morand sur la formation des professeurs.

Un grand merci à Safia Rizoug la collaboratrice de monsieur le sénateur Akli Mellouli qui nous a accompagnés tout au long de l'année et nous a ouvert les portes du sénat chaque premier lundi du mois. Merci à elle pour sa disponibilité et sa coopération dans ce projet.

Un grand merci au sénateur Akli Mellouli d'avoir cru en ce projet et de nous avoir fait confiance toute l'année.

Nous portons ces propositions parce que chacune d'elles répond à une situation que nous avons vécue, observée, ou que nous ont rapportée des élèves accompagnés par UVPT. Aucune n'a été pensée dans l'abstrait. Toutes ont été pensées avec ceux et celles qui les vivront, ou qui les vivent déjà.

NOTRE ENGAGEMENT

UVPT continuera à porter ce dossier dans le débat public, à le défendre devant les parlementaires, à le partager avec les autres associations engagées sur la voie professionnelle, à le faire vivre auprès des jeunes que nous accompagnons.

Ces propositions ne sont pas un point final. Elles sont une base de travail, ouverte aux contributions, aux amendements, à l'enrichissement. Ce qui les fonde restera intangible : la conviction que le lycée professionnel mérite un projet politique à la hauteur de l'engagement quotidien de celles et ceux qui y étudient et y enseignent.

UNE VOIE POUR TOUS